



Escapade culturelle de 2 jours

1a Grotte Chauvet-Pont d'Arc

~

Pont du Gard



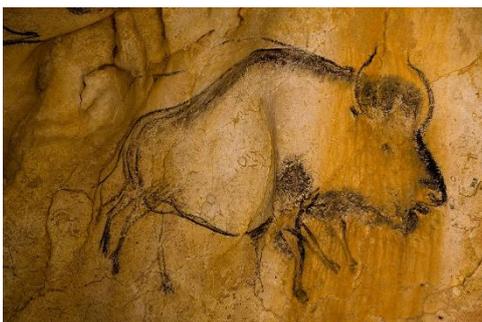
Départ le **samedi 4 avril 2020 à 8h00** de la Médiathèque de Hyères avec les autocars 3B.

11h30 environ arrivée à l'hôtel *** [Le Belvédère](#) à Vallon Pont d'Arc - accueil en chambres



12h00 déjeuner à l'hôtel - kir de bienvenue, menu du terroir (entrée-plat-dessert), ¼ vin, café.

14h00 départ en car pour la [Grotte Chauvet 2](#); La visite guidée de la grotte dure environ 55 minutes. La visite de l'ensemble du site de la Grotte Chauvet 2 Ardèche dure environ 3 heures.



Plongez au cœur de la Grotte pour découvrir le premier chef-d'œuvre de l'humanité dans un paysage souterrain à couper le souffle.

Laissez-vous guider pendant 1 heure à la découverte de concrétions féeriques, de vestiges paléontologiques au sol, et de centaines de dessins et de gravures sur les parois.

Puis prolongez l'émotion à la Galerie de l'Aurignacien en visite libre pour mieux comprendre l'environnement, la faune, la flore connus des hommes et des femmes qui vivaient sur notre territoire il y a 36 000 ans.

19h00 environ dîner menu du terroir à l'hôtel - entrée, plat, dessert, ¼ vin.

Soirée libre 😊

Dimanche 5 avril 2020

Petit-déjeuner buffet à partir de 7h30

Vers 8h30 départ pour le Pont du Gard



Visite guidée vers 10h **Les secrets du pont** : découverte des secrets de l'aqueduc et plongeons au cœur de son histoire. Une visite de durée totale d'environ 2h.

12h30 Déjeuner au restaurant Les Terrasses en face du monument.

14h30 environ Retour pour Hyères - arrivée prévue vers 17h30-18h00

~

Tarif : **210.00€ /personne** incluant transport en autocar, hôtel ***, 3 repas, petit-déjeuner buffet, visites guidées sur les 2 sites (supplément de 30€ pour chambre individuelle). Tarif basé sur une base de 25 à 28 participants. Offre limitée à 30 inscriptions maximum pour des raisons dues aux guides.

Les inscriptions seront confirmées à réception d'un chèque d'acompte de 110.00 € que nous pouvons accepter à partir de mardi 14 janvier lors de notre permanence.

Le solde est à payer au plus tard le 27 mars.

Note : en cas d'annulation après le 3 mars l'acompte de 110.00 € ne pourra pas être remboursé.